Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20251215-DCM151220251392-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 9 décembre 2025
Affichée / Publiée le 09/12/2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	20
Absents :	**5**
Procurations :	4
Votants :	24

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Nicolas AUBIN, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Annick VIVIEN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mélynda HASSOUNA, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

EXCUSÉS : Béatrice GAYVRAMA, Sophie RABORY, Jean RONSIN, Mylène MENARD, Fabien GRIGNON.

PROCURATIONS : Béatrice GAYVRAMA à Régine LEFEUVRE, Sophie RABORY à Jean-Paul RONSIN, Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Fabien GRIGNON à Mélynda HASSOUNA.

SECRETAIRE de SEANCE : Jean-Paul RONSIN.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION FIT -DETR-DSIL 2026 POUR la DEFENSE INCENDIE - Dossier N°3 (N°2025-139)

Monsieur Le Maire rappelle le dispositif des aides financières de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL), que le projet de Loi de finances pour 2026 prévoit de fusionner en "Fonds d'investissement des territoires".
En attendant l'instauration du FIT (Fonds d'investissement des territoires), la Préfecture a transmis une circulaire pour 2026 qui reprend les modalités de 2025 avec les catégories et les conditions de financement de la DETR (planchers et plafonds de dépenses et taux maximum de l'aide) et de la DSIL.
Dans la catégorie 5 qui concerne les équipements de défense incendie, les conditions sont les suivantes :

- Plafond de dépenses : 35 000 €,
- Taux maximal de subvention : 25%.

Monsieur Le Maire rappelle que la défense incendie est assurée par 78 poteaux d'incendie qui font l'objet d'un contrôle triennal de fonctionnement. Le dernier diagnostic établit 15 PI indisponibles
Dans ce cadre, Monsieur le maire propose d'intervenir sur les PI 6, 9, 11, 27 et d'en ajouter un sur la rue de Brocéliande.
Les devis concernent :

- la réparation du PI 6 sis place de l'Eglise : 3 725,37 € HT,
- la réparation du PI 9 sis Avenue du docteur Barenton : 2 870,10 € HT,
- la réparation du PI 11 Boulevard Pasteur : 3 707,73 € HT,
- la réparation du PI 27 situé à la Motte Botherel : 4 522,28 € HT,
- la création d'un PI rue de Brocéliande : 5 397,48 € HT.

Ces travaux représentent un coût global de 20 222,96 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- adopte l'opération et son financement,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR-DSIL-FIT 2026 dans la catégorie des équipements de défense incendie pour des travaux de remise en fonctionnement et de création de PI (dossier n°3),
- sollicite cette aide financière de l'Etat au taux de 25%, sur un montant de 20 222,96 € HT,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre le dossier se rapportant à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)

Annule et remplace